

## PREMIER MINISTRE

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

# Rapport de maintenance ANSSI-CC-2008/36-M01

# Microcontrôleur sécurisé ATMEL AT91SC464384RCU (AT58U21) rév. C

Certificat de référence : DCSSI-2008/36

Paris, le 19 mars 2010

Le directeur général de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

Patrick Pailloux [ORIGINAL SIGNE]



## Références

- [MAI] : Procédure MAI/P/01 Continuité de l'assurance ;
- [CER]: Rapport de certification DCSSI-2008/36 du 17 décembre 2008, ANSSI;
- [SIA] : Analyse d'impact sur la sécurité : Lightbird\_SIA\_V1.2, 29/04/2009, ATMEL ;
- [IAR] : Validation du SIA par message électronique du 31 août 2009, CEACI.

## Identification du produit maintenu

Le produit maintenu est le microcontrôleur sécurisé ATMEL AT91SC464384RCU (AT58U21) dans sa révision C.

Cette maintenance fait suite à la réalisation de modifications sur le même produit dans sa révision B, certifié EAL4+ comme indiqué au sein du rapport de certification [CER].

# Description des évolutions

L'évolution porte sur différents éléments de conception :

- ESD improvement;
- Duty Cycle of the N/16 divider;
- Pull-up control of the RST pad;
- Low power mode when SWP IO line is deactivated;
- SWP locks-up when the device wakes-up from power-down through the ISO;
- Start-up scenario;
- VFO frequency range vs. trimming range.

# Fournitures impactées

La mise à jour des fournitures ci-dessous a été réalisée.

[ST]	Cible de sécurité :  - "Lightbird security target", Référence : Lightbird_ST_V1.4, 28/04/2009, ATMEL.
	Version publique de la cible de sécurité :  - "AT91SC464384RCU (Revision C) Security Target Lite", Référence : TPG0172B, 29/04/2009, ATMEL.
[CONF]	Liste de configuration pour la fabrication "Lightbird Manufacturing Configuration List", Référence: Lightbird_MCL_V1.1, 01/04/2008, ATMEL.

MAI/F/02.1 Page 2 sur 4

### **Conclusions**

L'analyse d'impact sur la sécurité [SIA] indique que les modifications sur le produit certifié [CER], listées ci-dessus, n'affectent pas ses fonctions de sécurité et que l'impact sur la sécurité du produit est mineur. Le rapport [IAR] du CESTI Thales CEACI confirme ce verdict.

Les évolutions déclarées sont donc considérées par l'ANSSI comme ayant un impact mineur sur la sécurité du produit initialement certifié [CER].

Le niveau de confiance dans la nouvelle révision C du microcontrôleur AT91SC464384RCU est donc identique à celui de la révision B certifiée, au regard de l'état de l'art correspondant à la date de la certification initiale [CER].

## Avertissement

Le niveau de résistance d'un produit certifié se dégrade au cours du temps. L'analyse de vulnérabilité de cette version du produit au regard des nouvelles attaques apparues depuis l'émission du certificat n'a pas été conduite dans le cadre de cette maintenance. Seule une réévaluation ou une surveillance de la nouvelle version du produit permettrait de maintenir le niveau de confiance dans le temps.

### Reconnaissance du certificat

# Reconnaissance européenne (SOG-IS)

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 1999 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord<sup>1</sup>, des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique jusqu'au niveau ITSEC E6 et CC EAL7. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



MAI/F/02.1 Page 3 sur 4

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les pays signataires de l'accord SOG-IS sont : l'Allemagne, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.

## Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du CCRA [CCRA].

L'accord « Common Criteria Recognition Arrangement » permet la reconnaissance, par les pays signataires<sup>1</sup>, des certificats Critères Communs. La reconnaissance s'applique jusqu'aux composants d'assurance du niveau CC EAL4 ainsi qu'à la famille ALC\_FLR. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



Ce rapport de maintenance est émis en accord avec le document : « Assurance Continuity : CCRA Requirements, ref. CCIMB-2004-02-009, version 1.0, February 2004 ».

MAI/F/02.1 Page 4 sur 4

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les pays signataires de l'accord sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Inde, Israël, l'Italie, le Japon, la Malaisie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Pays-Bas, la République de Corée, la République Tchèque, le Royaume-Uni, Singapour, la Suède et la Turquie.